

# DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ANTÉRIORITÉ DE PLAN D'EAU

Nom du plan d'eau :	<input type="text"/>
Commune (s) de situation :	<input type="text"/>

établi au titre de l'article R-214-53 du Code de l'Environnement :

I.-Lorsque des ouvrages, installations, aménagements, légalement réalisés ou des activités légalement exercées sans qu'il y ait eu lieu à application des textes mentionnés aux [articles R. 214-3, R. 214-51 et R. 214-52](#) viennent à être soumis à autorisation ou à déclaration par un décret de nomenclature, conformément aux [articles L. 214-1 à L. 214-6](#), l'exploitation, ou l'utilisation des ouvrages, installations, aménagements ou l'exercice des activités peuvent se poursuivre sans cette autorisation ou cette déclaration, à la condition que l'exploitant ou, à défaut, le propriétaire ou le responsable de l'activité fournisse au préfet les informations suivantes :

1° Son nom et son adresse ;

2° L'emplacement de l'installation, de l'ouvrage, ou de l'activité ;

3° La nature, la consistance, le volume et l'objet de l'installation, de l'ouvrage, ou de l'activité, ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dans lesquelles ils doivent être rangés.

II.-Le préfet peut exiger la production des pièces mentionnées aux [articles R. 214-6 ou R. 214-32](#).

Il peut prescrire, dans les conditions prévues aux [articles R. 214-17 ou R. 214-39](#), les mesures nécessaires à la protection des éléments mentionnés à [l'article L. 211-1](#).

III.-Les vidanges périodiques, en vue de la récolte des poissons, d'étangs de production piscicole, régulièrement créés, qui sont venues à être soumises à autorisation ou à déclaration en application de la nomenclature figurant au tableau annexé à [l'article R. 214-1](#), sont considérées comme des activités légalement exercées si la dernière vidange est intervenue depuis moins de trois ans.

## 1° IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (PROPRIETAIRE)

Nom (ou raison sociale) :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>	N° SIRET :	<input type="text"/>
Mail :	<input type="text"/>	ou à défaut date de naissance :	<input type="text"/>
Adresse :			
<input type="text"/>			

## 2° EMLACEMENT DE L'OUVRAGE (1)

Commune (s) :	Section cadastrale :	N°s :	Lieu(x)-dit(s) :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(1) joindre un plan de situation au 1/25 000ème et un extrait de plan cadastral

### 3 ° NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DE L'OUVRAGE (2)

<b>Caractéristiques du plan d'eau :</b> Superficie en eau (m2 ou ha) : <input type="text"/> Profondeur maximale : <input type="text"/> Volume estimé : <input type="text"/> Cote NGF plan d'eau (si connue) : <input type="text"/>
<b>Caractéristiques du barrage (digue) :</b> Nature de l'ouvrage : <input type="text"/> Longueur : <input type="text"/> m Largeur en crête : <input type="text"/> m Cote NGF crête digue (si connue) : <input type="text"/> Revanche (entre plan d'eau et crête de digue) : <input type="text"/> m Hauteur maximale : <input type="text"/> m
<b>Dispositif de vidange :</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> de type moine si oui descriptif/dimensions : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> vanne de fond : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> canalisation de vidange Diamètre <input type="text"/> mm Longueur : <input type="text"/> m Pêcherie en aval : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
<b>Évacuateur de crue :</b> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Description ( latéral à ciel ouvert, coursier, buse...) : <input type="text"/> Largeur de déversement : <input type="text"/> Capacité d'évacuation si connue (en m3/s) : <input type="text"/> Dimensionné pour quel type de crue (décennale, cinquantennale, centennale,...) <input type="text"/> (fournir une fiche ou note de calcul si connu)
<b>Mode d'alimentation du plan d'eau :</b> • <u>Plan d'eau alimenté par un cours d'eau</u> (notamment si trait bleu plein ou pointillé sur carte IGN) Nom du cours d'eau (si nommé) : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> établi en barrage de cours d'eau <input type="text"/> <input type="checkbox"/> établi en dérivation de cours d'eau si oui description de l'ouvrage de prélèvement : <input type="text"/> Dispositif de restitution du débit réservé <input type="text"/> • <u>Autres modes d'alimentation :</u> <input type="checkbox"/> Eaux pluviales, eaux de ruissellement, fossés <input type="checkbox"/> Source(s) situées sur le terrain <input type="checkbox"/> Eaux souterraines (nappe) <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : <input type="text"/>
<b>Vocation du plan d'eau :</b> <input type="checkbox"/> pisciculture <input type="checkbox"/> irrigation agricole <input type="checkbox"/> loisirs <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : <input type="text"/>

(2) joindre plans, schémas, coupes, photos permettant de mieux décrire le plan d'eau et ses ouvrages annexes

#### 4° RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE concernées par le plan d'eau

(cocher la/les cases des rubriques)

3.2.3.0	Plans d'eau permanents ou non : 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (A) ; 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D)	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> D
3.2.4.0	1° Vidanges de plans d'eau issus de barrages de retenue, dont la hauteur est supérieure à 10 m ou dont le volume de la retenue est supérieur à 5 000 000 m <sup>3</sup> ; 2° Autres vidanges de plans d'eau, dont la superficie est supérieure à 0,1 ha, hors opération de chômage des voies navigables, hors piscicultures mentionnées à l'article L. 431-6, hors plans d'eau mentionnés à l'article L. 431-7 (D). Les vidanges périodiques des plans d'eau visés au 2° font l'objet d'une déclaration unique.	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> D
3.2.7.0	Piscicultures d'eau douce mentionnées à l'article L. 431-6 (D).	<input type="checkbox"/> D

#### 5° JUSTIFICATION DE L'ANTERIORITE

- Si plan d'eau **non établi ou alimenté par un cours d'eau** : justification de son existence avant le 21 mars 1993
- Si plan d'eau **établi en barrage de cours d'eau** : justification de droit fondé en titre (antérieur à la Révolution
- Si plan d'eau **établi en dérivation de cours d'eau** : à voir au cas par cas

Dans tous les cas, joindre tous documents pouvant justifier de l'antériorité notamment actes notariés, extraits d'anciennes cartes, du cadastre napoléonien, de la carte de Cassini, archives historiques...

#### 6° RAPPEL DES PIÈCES À JOINDRE DANS LE DOSSIER

Dans tous les cas joindre tout document nécessaire, notamment :

- la copie du titre, ou tout élément prouvant la date de création du plan d'eau,
- une carte au 1/25000<sup>e</sup> avec la position du ou des plans d'eau,
- un plan cadastral,
- plans, schémas, coupes, photos, fiches techniques permettant de décrire le plan d'eau et ses ouvrages.

#### 7° ENGAGEMENT DU DÉCLARANT

je certifie l'exactitude des éléments portés dans le présent document

Fait à	<input type="text"/>	le ..	<input type="text"/>
(signature)			

**Dossier à retourner complété et signé avec les pièces justificatives au guichet unique police de l'eau de la DDT de Saône-et-loire (adresse en pied de page)**